

Arrêté n° 2025-DIPE-001

Arrêté portant habilitation en qualité d'agent départemental en charge du contrôle et de la lutte contre la fraude à l'allocation de Revenu de solidarité active (RSA).

Le Président du Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L3211-1,
Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment son article L133-2,
Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 21 décembre 2018 décidant de la mise en place d'un plan départemental de contrôle des bénéficiaires du RSA,
Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux,

Arrête

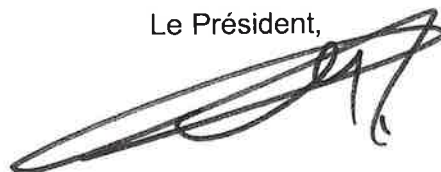
Article 1 : Madame Jessica Jambon, est habilitée en qualité d'agent départemental en charge du contrôle et de la lutte contre la fraude à l'allocation de Revenu de solidarité active.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié sur le site internet du Département de Saône-et-Loire et notifié à l'intéressée.

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 10/1/2025
Affiché / Publié / Notifié le 10/1/2025

Fait à Mâcon, le 10 JAN. 2025

Le Président,



André ACCARY

Notifié à l'intéressée le
Signature de l'agent

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif de Dijon.